

9730425Z  
ACADEMIE DE LA GUYANE  
LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND TARCY  
4401 AV GASTON MONNERVILLE  
97320 ST LAURENT DU MARONI  
Tel : 0594279796

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV CA DU 30 novembre 2016

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/03/2017

Réuni le : 17/03/2017

Sous la présidence de : Guillaume-Claude Sauveur

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du Conseil d'Administration du 30/11/2016 (avec correction)**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

adoption du PV du CA du 30/11/2016 avec la correction suivante, suite à une erreur de frappe: en page 3, au point 4 (DBM pour vote N°8), dans l'intervention faite par Monsieur Pamphile:  
Monsieur Pamphile demande ce qu'il en est pour le pôle « arts appliqués – TEB ». En effet si un seul pôle d'impression l'édition de plans pose des problèmes d'échelle en dehors du référentiel. En effet les machines font une réduction et il faut disposer du logiciel d'impression pour corriger au maximum la réduction engendrée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0